

Image not found or type unknown



titre de séjour vie privée et familiale

Par **Gigi**, le **13/12/2008** à **06:11**

bonjour,

Actuellement étudiante étrangère, je suis titulaire d'un titre de séjour étudiant et je vais bientôt avoir un enfant et je voudrais savoir si le fait d'avoir mon enfant sur le territoire Français me permet de bénéficier du titre de séjour vie privée et familial

Merci